

L'an deux mil seize et le vingt-cinq du mois de Juillet à 19 H, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY, Maire.

Présents : MM. JAMMES Dany, GONSETTE Françoise, SCOMPARIN Alain, LAISNEY Marylise, LABEYRIE Jean-Pierre, LAUSSU Jean-Jacques, THOUIN Lisette, MARLIANGEAS Jean-Loup, PERNIN Martine, BOURMONT Dominique, PONTÉ Nathalie, LAFITTE Robert, BURGUBURU Catherine.

Absents excusés: MM. DUTEN Sylvie (procuration LABEYRIE Jean-Pierre), DESBIEYS Max (procuration MARLIANGEAS Jean-Loup), PERON Kelly (procuration LAISNEY Marylise), COUTURE Marie-Odile (procuration à BURGUBURU Catherine), DELORT Christian (procuration à LAFITTE Robert)

Secrétaire de séance : Mme LAISNEY Marylise.

Le compte rendu de la séance du 24 mai 2016 est adopté à l'unanimité.

1- FINANCES :

a) - DECISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N°2 :

- Ouverture d'une opération d'investissement de traitement des pigeons \approx 15.000 € à la charge de la commune, pour l'édification d'un pigeonnier, l'achat de cages, et le traitement des bâtiments communaux.

Cette opération a pour but de réduire et de contenir la population des pigeons en prolifération importante sur la commune avec l'aide de l'ACCA locale, de les stériliser, et d'inciter les propriétaires privés à traiter leurs bâtiments.

- Virements de crédits entre opérations d'investissement déjà ouvertes :
 - Arènes : portes de service.
 - Jardins communaux.
 - Déplacement du monument aux morts (nettoyage et réparation du socle).
 - Acquisition de matériel (achat de portiques pour la protection du parking de la plage).

Vote : Unanimité Pour

b) - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - SURF CLUB :

M. Vincent GUELFY a présenté une demande de subvention complémentaire à la subvention déjà allouée de 2.000 € pour l'organisation de la compétition de longboard qui s'est déroulée en juin dernier.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention complémentaire de 1.000 €.

2- OPERATIONS D'AMENAGEMENT :

a) - PLAN PLAGE : M. Le Maire

➤ Avant-Projet :

M. Le Maire rappelle que les études de maîtrise d'œuvre ont fait l'objet d'une présentation d'étape lors de la séance du 24 mai 2016.

Il s'agit maintenant d'approuver l'Avant-Projet définitif décrivant les travaux :

- Phase 1 : plage centrale
 - reconstruction de la partie Est de la dune .
 - végétalisation des parkings .
 - création d'une esplanade piétonne .
 - traitement de l'accès en front de mer en bois.
 - aménagement de la montée de la plage.

- Phase 2 : plage nord - dune nord
 - reconstruction et protection de la dune.
 - repositionnement du parking vers l'Est.
 - Création d'une esplanade à partir du poste MNS .
- Phase 3 : plage sud estacade
 - création d'une esplanade piétonne .
 - protection contre l'envahissement du secteur par le sable.

L'Avant-Projet définit le périmètre, le contenu, ainsi que le coût estimatif des travaux.

Le dossier sera remis au GIP Littoral chargé de coordonner les partenaires financiers pour mobiliser les fonds nécessaires à la réalisation de l'opération .

L'Avant-Projet est mis aux voix.

Au nom du groupe d'opposition, M. LAFITTE affirme que la perte de stationnements pour les voitures en front de mer entrainera une baisse de fréquentation de la station.

De plus, le choix d'implantations d'ombrières à chaque entrée de plage s'avère trop coûteux, tout en masquant la vue sur l'océan plage sud.

En conséquence, le groupe d'opposition : MM. LAFITTE, DELORT, Mmes BURGUBURU, COUTURE, vote contre l'Avant-Projet Plan plage.

M. Le Maire précise que, s'agissant des stationnements, deux parkings rétro littoraux sont prévus dans le projet :

- l'un déjà ouvert, place des cirques, d'une capacité de 250 places, relié aux plages par un train touristique gratuit.
- l'autre en projet, avenue Brémontier , d'une capacité de 300 places.

M. Le Maire précise également que les ombrières en bois seraient le lien d'identité entre les trois plages.

Vote : 15 Pour

4 Contre (MM. LAFITTE, DELORT Mmes BURGUBURU, COUTURE)

➤ **Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre :**

L'avenant n° 1 au contrat de maîtrise d'œuvre du Cabinet Michèle et Miquel a pour objet de modifier :

- le périmètre d'étude .
- l'enveloppe financière affectée aux travaux d'infrastructures portée à 3.000.000 € HT .
- les délais d'exécution de la phase d'étude .
- le forfait provisoire de rémunération à 198.000 € HT, soit 6,60 % du montant des travaux d'infrastructures.

Vote : 15 Pour

4 Abstentions (MM. LAFITTE, DELORT Mmes BURGUBURU, COUTURE)

b) - JARDINS COMMUNAUX : M. Dany JAMMES

➤ **Le contexte :**

La commune de Vieux-Boucau dispose d'un territoire étroit : 400 hectares, fortement urbanisé.

Dans l'esprit de la loi SRU, l'urbanisation nouvelle se développe en renouvellement urbain plus qu'en ouverture de nouveaux territoires.

Ainsi les constructions s'établissent sur des petites parcelles ou en appartements, offrant aux nouveaux arrivants comme aux anciens, peu de place pour cultiver des jardins.

Dans le même temps, une demande de consommation en circuit court sur des produits alimentaires bio se développe.

La commune a souhaité offrir une réponse complète à cette demande louable.

➤ **L'objectif des jardins communaux :**

- répondre à une demande de consommation locale.
- offrir une pratique d'agriculture locale bio responsable.
- créer du lien social pour l'activité de jardin.

➤ **Le projet :** les jardins communaux du Moïsan,

Ils se répartissent en deux secteurs.

1. Jardins partagés .
2. Jardins familiaux .

1. **Jardins partagés :** il s'agit d'une seule parcelle sur laquelle plusieurs habitants cultivent collectivement des fruits et légumes.

Une association gère le territoire. Une dimension sociale est recherchée en plus de la culture des fruits et légumes.

2. **Jardins familiaux :** il s'agit de parcelles individuelles cultivées chacune par un habitant. Chaque exploitant gère sa parcelle à sa guise.

Les deux types de gestion devant cependant obéir à des impératifs environnementaux convenus, à un respect mutuel et réciproque des usagers et à la localisation sensible du courant de Moïsan.

➤ **La description du projet :**

Le site susceptible d'accueillir les jardins est déterminé ainsi :

- courant de Moïsan à l'ouest
 - avenue de Moïsan à l'est
- et
- terrain de boules au sud
 - hameau de Moïsan au nord.

L'espace concerné représente 800 m² séparé en deux parties : Jardin partagé / jardins familiaux.

L'espace est clôturé. Deux accès sont possibles à l'Est et à l'Ouest.

Une construction en bois pourra être érigée au centre pour y accueillir des box de stockage, des outils et un espace collectif de convivialité.

➤ **Le budget :**

DEPENSES		RECETTES	
<u>Investissement :</u>			
Clôture :	2.000 €	Commune :	18.000 €
Terre :	1.000 €		
Cabane :	10.000 €		
Pompe à arrosage	3.000 €		
Honoraires maître d'œuvre	2.000 €		
Total :	18.000 €	Total :	18000 €
<u>Fonctionnement :</u>			
électricité	200 €	locatifs	10 x 50 = 500 €
Divers entretien :	300 €		
Total :	500 €	Total :	500 €

Le projet de création de jardins communaux est mis aux voix.

Vote : Unanimité Pour

c) - **IMMEUBLE BÉATRICE** : M. Jean-Pierre LABEYRIE

Il est proposé au Conseil de confier une mission de maîtrise d'œuvre à l'association SOLIHA (ancien PACT des Landes) pour la rénovation des 4 logements de l'immeuble Béatrice.

SOLIHA assurera le diagnostic du bâtiment, les études jusqu'au projet, ainsi que le suivi du chantier.

➤ **Coût estimatif des travaux :**

- Travaux : 181.000 €
- Honoraires : 21.296 €
- TVA 5,5% : 11.126 €
- TOTAL : **213.422 € TTC**

➤ **Financement :**

- Subventions sollicitées :
 - Communauté de communes : 32.000 €
 - Conseil Régional : 60.000 €
 - TOTAL : **92.000 €**
- Emprunt (Palulos) : **121.422 €**

➤ **Descriptif des travaux :**

- contrôle charpente et couverture.
- mise en sécurité électrique.
- sécurisation des garages.
- révision des équipements.
- réfection porches.
- traitement parasitaire.
- isolation des murs.
- isolation des combles.
- remplacement des portes.
- ventilation.
- pompe à chaleur.
- chauffe-eau solaire.

Il est précisé que ces travaux, rendus nécessaires en raison de l'âge du bâtiment, vont permettre une amélioration des performances énergétiques et donc une consommation d'énergie abaissée.

M. Le Maire propose la réévaluation des loyers à hauteur de ceux de l'Office Public de l'habitat car les travaux entraîneront une baisse substantielle des factures énergétiques des locataires.

Vote : 18 Pour

1 abstention (Mme GONSETTE)

3- INTERCOMMUNALITÉ :

a) - **MACS : ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2016**

L'attribution de compensation sera portée de 112.300 € à 108.600 € en raison du transfert des compétences d'instruction et de vérification du droit des sols (coût annuel 7.500 €), et de l'élaboration et du suivi du Plan d'Urbanisme Intercommunal (coût annuel 3.600 €) .

Vote : 15 Pour

4 Abstentions (MM. LAFITTE, DELORT Mmes BURGUBURU, COUTURE)

b) - CONTRIBUTION 2016 à L'ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL LANDES FONCIER

La contribution 2016 de la commune s'élève à 9.516 € contre 9.999 € en 2015.

Vote : Unanimité Pour

4- ETUDE DE PROGRAMMATION COULÉE VERTE : M. Dominique BOURMONT

Le projet d'étude de programmation a fait l'objet de nombreuses réunions de travail en commission d'élus, de comités consultatifs, ainsi qu'une présentation aux associations sportives de la commune.

Le périmètre du projet se situe au nord de la salle des sports jusqu'en limite de Messanges, bordé à l'Est par le courant de Moïsan, à l'Ouest par le boulevard du Marensin, sur une superficie de 7 hectares.

Le schéma de principe d'organisation de la zone pose les principes suivants :

- préservation et verdissement du site.
- reconquête végétale des berges du Moïsan.
- étude des circulations douces et des stationnements.
- implantation d'équipements sportifs et de loisirs au Sud et l'Est de la zone.

Les aménagements seraient planifiés en cinq phases, de 2017 à 2020.

La 1ère phase concerne l'aménagement du pourtour de la salle des sports, des abords du Club House, des tennis et de la salle couverte.

5- PERSONNEL :

Un agent ayant réussi l'examen professionnel d'adjoint technique de 1ère classe, le Conseil s'engage à créer le poste après avis de la commission administrative paritaire.

Vote : Unanimité Pour

6- QUESTIONS DIVERSES :

Organisée par le Conseil Départemental les 17 et 18 septembre prochains à Vieux-Boucau, la manifestation « le Polar se met au vert » fait l'objet d'une convention décrivant les engagements du département et de la commune : les conditions techniques, la mise à disposition de personnel et la promotion.

Le budget s'élève à 57.000 € dont 7.000 € à la charge de la Communauté de communes et 5.000 € à la charge de la commune.

Le Maire est autorisé à signer la convention.

Vote : Unanimité Pour.

La séance est levée à 21 H.
